

Rapport du conseil d'établissement

Année scolaire 2021-2022

1. Composition du conseil d'établissement

Les représentants des parents :

Madame Isabelle Langlois
Madame Nathalie Simard
Madame Isabelle Michaud
Madame Anick Martin

Les représentants du personnel enseignant :

Madame Patricia Pelletier
Madame Isabelle St-Onge

La représentante du personnel de soutien :

Madame Christine Wagner

Le représentant du personnel professionnel :

Monsieur Guillaume Chenard

La représentante de la communauté :

Madame Chantal April

Étaient également présents :

Madame Julie Boulanger (directrice de l'école)
Madame Patricia Cantin (directrice adjointe)

2. Présentations

Les membres du conseil d'établissement sont heureux de vous présenter le bilan annuel. Vous pouvez y consulter différents dossiers, dont les travaux réalisés, les réussites et les dossiers à compléter pour la prochaine année scolaire.

3. Dossiers abordés au conseil d'établissement sur lesquels nous sommes consultés aux fins d'approbation :

3.1 Le suivi des règles de régie interne

Les règles de régie interne changent peu d'une année à l'autre. Conformément aux nouvelles règles de fonctionnement du conseil d'établissement, seulement quelques modifications mineures ont été apportées.

Les rencontres se sont tenues lors de ces moments : 27 septembre, 26 octobre, 30 novembre, 26 janvier, 1 mars, 5 avril, 3 mai et 7 juin.

3.2 Adoption du budget-école

Le budget-école est équilibré au regard des consignes émises au début d'année.

3.3 Grille-matières 2022-2023

Le conseil d'établissement a approuvé une grille-matières similaire à celle de l'an passé, avec le maintien des périodes d'anglais pour quelques élèves du primaire et pour le groupe FPTA au secondaire, en respect de la loi sur l'instruction publique.

4. Travaux et réflexions qui n'ont pu être complétés cette année

Plusieurs dossiers ont été travaillés cette année. En voici quatre qui devront être poursuivis l'an prochain :

- Redressement du financement : le travail est en cours, les démarches continueront l'an prochain.
- Le projet éducatif sera à mettre à jour.

5. Quelques succès concernant le conseil d'établissement 2021-2022

Voici quelques succès vécus par le conseil d'établissement :

- Le conseil a adopté le plan de lutte, de violence et d'intimidation (conformément à la loi sur l'instruction publique) qui a été réalisé par l'école. Un document très pertinent qui a reçu d'excellents commentaires.
- Consultation auprès des élèves afin de connaître leurs goûts et intérêts pour les activités disponibles aux pauses (midis et récréations).
- Amélioration de la transmission d'informations avant et après les conseils auprès des parents.
- Grande mobilisation des membres du conseil pour la résolution de la problématique suite au redressement financier et aux critères d'admission des nouveaux élèves.

6. Bilan

- Les membres du conseil d'établissement sont très satisfaits du travail effectué cette année. Même si, à l'occasion, les discussions sont animées, elles se font toujours dans le respect des membres, ce qui note une belle collaboration et une grande implication pour la réussite des élèves dans un milieu de vie stimulant et respectueux.